digitalswitzerland | Waisenhausplatz 14 | 3011 Bern

Au Conseil national exclusivement par e-mail

Objet du conseil fédéral 23.039 "Loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr)"

Berne, le 10 mars 2025

Mesdames les conseillères nationales,
Messieurs les Conseillers nationaux,

C'est avec plaisir que nous nous exprimons ci-dessous sur l'objet 23.039 sur lequel vous allez voter le 13 mars prochain.

L'essentiel en bref :

- **digitalswitzerland soutient la loi sur le service national des adresses et est favorable à l'introduction d'un service d'adressage national. digitalswitzerland recommande de suivre la proposition minoritaire de la CIP-N.**
- L'utilité pour les citoyens doit être au centre des projets de numérisation tels que la loi sur le service d'adresses, suivie de la question des compétences, pour laquelle il existe une base constitutionnelle selon la CIP-E. Dans le domaine de l'administration numérique, l'interopérabilité et la standardisation sont des leviers essentiels pour améliorer l'expérience utilisateur et l'efficacité.[1]
- Comme les questions de compétence sont potentiellement touchées par chaque processus de numérisation et de standardisation, ces tensions devraient être réglées. digitalswitzerland renvoie à cet égard à la motion Würth et à l'initiative cantonale SG.

Meilleure utilité pour les habitants

Une gestion centralisée des adresses permet d'éviter les doublons, les données d'adresses obsolètes ou erronées. Cela facilite l'échange de données entre les autorités et permet d'économiser de précieuses ressources. Cela s'accompagne également de meilleures prestations de service pour les citoyens. Un registre d'adresses standardisé permet un traitement plus rapide des demandes, par exemple en cas de changement d'adresse ou de renseignements administratifs. Un registre d'adresses national constitue une base essentielle pour les processus administratifs numériques, dont les entreprises peuvent également profiter, par exemple dans le domaine de la logistique, du commerce électronique ou de la santé. Les analyses scientifiques, par exemple dans le domaine du développement urbain ou des statistiques, pourraient également être facilitées par un registre d'adresses central.

Clarifier les questions de compétence, faire avancer la numérisation

La question souvent débattue de savoir si la Confédération dispose des compétences constitutionnelles pour gérer une gestion centrale des adresses détourne l'attention de son grand potentiel. Des services qui fonctionnent bien, comme le déménagement électronique, montrent

[1] Lors de son traitement de l'objet, la CIP-E a par exemple argumenté que les cantons considéraient le projet comme un projet important dans le domaine de la numérisation de l'administration et que l'Assemblée fédérale ne devait pas se mettre en travers de ces efforts d'efficacité.
https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-spk-s-2024-08-21.aspx

comment des services interopérables sont utilisés et appréciés par la population.[2] En outre, la loi sur le service d'adresse constitue une base pour d'autres services numériques, car de nombreux processus (p. ex. déclarations d'impôts, déclarations AVS, changement de domicile) reposent sur des données d'adresse précises. Ainsi, la loi sur le service d'adresses complète les services administratifs numériques existants et renforce leur efficacité.

digitalswitzerland voit dans la motion Würth, qui demande un article sur la numérisation dans la Constitution, ainsi que dans l'initiative cantonale du canton de Saint-Gall, des leviers possibles pour résoudre la question des compétences. Enfin, il convient de souligner que la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) salue la loi sur le service d'adresses et refuse de la renvoyer au Conseil fédéral (dans ce cas, la CdC arrive même à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle compétence pour la Confédération afin de mettre en œuvre le droit fédéral).[3]

Le soutien à la loi sur le service d'adressage est une étape importante pour mieux relier numériquement la Suisse dans sa diversité fédérale et pour continuer à développer ses progrès en matière de cyberadministration.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de notre avis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Franziska Barmettler
Directrice générale
franziska@digitalswitzerland.com

Guillaume Gabus
Directeur Public Policy & Foresight
guillaume@digitalswitzerland.com

A propos de digitalswitzerland
digitalswitzerland réunit le secteur privé, la science, la société civile et les autorités afin de créer une base responsable pour la transformation numérique, d'exploiter ses opportunités ainsi que d'identifier et gérer ses risques.

Par le dialogue et la création de conditions-cadres communes, digitalswitzerland veut contribuer à la mise en place d'écosystèmes numériques fiables et promouvoir la compétence numérique à tous les niveaux de la société et de l'économie. Avec l'aide de ses membres, digitalswitzerland mène à bien des initiatives efficaces, facilite la collaboration intersectorielle, privilégie la participation publique-privée et crée ainsi un espace pour l'innovation.

digitalswitzerland considère la numérisation comme une force de transformation qui place l'être humain au centre. Dans ce cadre, la numérisation est considérée comme un moyen d'améliorer l'efficacité, la qualité de vie et la compétitivité. En collaboration avec le secteur privé, la science, la société civile et les autorités, digitalswitzerland s'engage pour que la Suisse contribue aux opportunités d'un avenir basé sur les données.

---

[2] Voir: https://www.eoperations.ch/kundenbefragung-2022/
[3] Voir:
https://kdk.ch/fileadmin/redaktion/aktuell/stellungnahmen/2024/20240621_Kantonale_Haltung_ADG_FR.pdf